

COMMUNE DE SAINT-SULIAC

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017

Nombre de membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11

Date de convocation : 21 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

PRÉSENTS : BIANCO Pascal, LEBELLOUR Ange-René, ALLAIN Laurence, TAVET Alain, BOUVET Rémy, POIRIER Christophe, BOURGES-VERGNE Magali, COUTURIER Michèle, PERDRIEL Erik

ABSENTS EXCUSES : GALLAND Jean-Claude, BRIAND Jean-Pierre (donne pouvoir à BIANCO Pascal), BORDIER Colette (donne pouvoir à ALLAIN Laurence), RAME Liliane, LEIGNEL Anne-Claire

Secrétaire de séance : ALLAIN Laurence

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs.

Madame ALLAIN Laurence est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.

DELIBERATION N° 48/2017

Affichée le 02.05.2017

COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS : LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - ENTREPRISE PAPAIL - AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des associations, il a été demandé un devis à l'entreprise PAPAIL, située à Mont-Dol, titulaire du marché pour le lot n°4 relatif aux menuiseries extérieures, pour la pose de stores et rideaux.

La proposition d'avenant au marché initial est présentée au Conseil municipal :

Lot 4 – Menuiseries - PAPAIL	Montant en € HT	Montant en € TTC
Marché initial	28 926.00	34 711.20
Avenant n°1	3 080.00	3 696.00
Montant global	32 006.00	38 407.20

➤ **Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité**

DELIBERATION N° 49/2017

Affichée le 02.05.2017

COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS : LOT N°10 ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES, SECURITE INCENDIE - ENTREPRISE LUSTRELEC - AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des associations, il a été demandé un devis à l'entreprise LUSTRELEC, localisée à Bruz, titulaire du marché pour le lot n°10 relatif à l'électricité, pour la pose d'un coffret extérieur.

La proposition d'avenant au marché initial est présentée au Conseil municipal :

Lot 10 – Electricité - LUSTRELEC	Montant en € HT	Montant en € TTC
Marché initial	35 240.53	42 288.
Avenant n°1	987.67	1 185.20
Montant global	36 228.20	43 473.84

➤ **Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité**

DELIBERATION N° 50/2017
Affichée le 02.05.2017

COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS : LOT N°11 CHAUFFAGE, VMC, PLOMBERIE, SANITAIRE – ENTREPRISE AIR V - AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des associations, il a été demandé un devis à l'entreprise AIR V, localisée à Bruz, titulaire du marché pour le lot n°11 relatif au chauffage, VMC, plomberie et sanitaires, pour la pose d'une alimentation pour un lave-vaisselle.

La proposition d'avenant au marché initial est présentée au Conseil municipal :

Lot 11 – PLOMBERIE – AIR V	Montant en € HT	Montant en € TTC
Marché initial	65 399.77	78 479.72
Avenant n°1	309.31	371.17
Montant global	65 709.08	78 850.89

➤ ***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 51/2017
Affichée le 02.05.2017

COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : STRUCTURE COMMERCIALE DU PORT : CHOIX D'UN CABINET D'ETUDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs cabinets d'étude pour la construction d'une structure commerciale à usage de petite restauration sur le Port de Saint-Suliac. Il est rappelé que le coût estimé des travaux est d'environ 300 000 € HT.

Après analyse des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil municipal de retenir le classement suivant :

N°	NOM	Taux	Prix	Note	Classement
1	BRIAND	10%	25 000.00	81.80	2
2	GAUTIER/GUILLOU	8.96%	22 400.00	66.13	5
3	JEGO-DEGROISE	12.08%	30 187.50	68.21	4
4	PETR	10%	25 000.00	52.50	7
5	JOUANNY	8.70%	21 750.00	73.10	3
6	GOURONNEC	12%	30 000.00	59.05	6
7	LE ROMANCER	10%	25 000.00	88.20	1

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre du cabinet LE ROMANCER, situé à Lorient, pour un montant de rémunération de 25 000 € HT.

➤ ***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 52/2017
Affichée le 02.05.2017

COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : MOBILIER DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Les prestations de ce présent marché ont pour objet la fourniture du mobilier de la salle des associations. Le marché est passé sur le principe d'un accord-cadre à bons de commande, selon les articles 78 à 80 de l'ordonnance n° 2015—899 du 23/07/2015 et du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

**Les seuils annuels pour ce marché seront les suivants : mini 0.00 € HT – maxi 30 000 € HT.
Le marché sera conclu dès sa notification pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement dans la limite de 4 ans.**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie en mairie. Trois entreprises ont déposé des offres :

- l'entreprise SARL Ouest Collectivité ;
- l'entreprise DOUBLET

Le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives de l'appel d'offre mais aussi de l'identité de son attributaire.

Vu le rapport d'analyse des offres, le conseil municipal est invité à délibérer sur le choix de l'entreprise suivante :

- l'entreprise SARL Ouest Collectivité située à St Grégoire

➤ ***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 53/2017

Affichée le 02.05.2017

PERSONNEL

OBJET : CAMPING 2017 : CONVENTION BENEVOLE

Pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel, notamment, à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes :

- Gestion et surveillance du camping

Cette organisation serait applicable pour les mois de juillet et août 2017.

Invité à se prononcer sur cette question, sur la signature d'une convention avec le bénévole, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

➤ ***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité***

DELIBERATION N° 54/2017

Affichée le 02.05.2017

PERSONNEL

OBJET : RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'un agent recruté sur un emploi d'avenir prend fin au début du mois de mai 2017.

Monsieur le Maire souligne le bon déroulement de la mission qui s'achève et les besoins en termes de personnel pour assurer les différentes missions des services techniques.

Pour rappel, l'État prend en charge 70 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune. Par ailleurs, monsieur le Maire précise que Saint-Malo Agglomération apporte son aide financière pour le recrutement d'emploi d'avenir acté avant le 1^{er} juillet 2017.

Monsieur le Maire propose :

- le recrutement en CAE d'un demandeur d'emploi proposé par la mission locale, pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une période de 12 mois renouvelable.

➤ ***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs au dossier.***

DIVERS - TOURISME

OBJET : LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE : CONVENTION DE PARTICIPATION AU TOURNOI DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des Plus Beaux Villages de France, est organisé un tournoi de football vétéran. Ce tournoi aura lieu Saint-Suliac du 25 au 28 mai 2017.

L'association Les Plus Beaux Villages de France propose le versement, à la commune organisatrice de l'évènement, d'une aide financière de 2 000 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur une convention actant le versement de cette subvention et engageant la commune à valoriser ce soutien financier de l'association par différents moyens.

- **Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité**

Informations diverses :

- *La permanence des élus pour le 2nd tour des élections présidentielles, dimanche 7 mai 2017 est organisée.*
- *Monsieur le Maire présente aux membres présents un projet de règlement intérieur de la salle des associations et de la culture et invite les conseillers à faire des remarques. Il indique qu'une proposition de règlement intérieur sera soumise au vote du prochain conseil municipal ainsi que les tarifs de location de la salle. A ce sujet, Monsieur TAVET présente, pour exemple, des tarifs de location appliqués par d'autres communes.*
- *Dans l'optique d'exposition dans la future salle des associations et de la culture, il est proposé l'achat de nouvelles grilles de présentation de tableaux.*
- *Madame BOURGES-VERGNE rappelle que le dispositif argent de poche va être reconduit du 16 juin au 28 août 2017 et que les inscriptions se feront les samedis 3 et 10 juin 2017.*
- *Monsieur le Maire donne lecture de remerciements reçus suite à l'attribution de subventions pour l'année 2017 : association Le Tourdion ; Fondation du Patrimoine.*

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.